

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3306**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Assurance, banque, finance option gestion patrimoniale et immobilière

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Pierre Mendès France Grenoble II (UPMF) Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Grenoble II

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

En tant qu'assistant - conseil en gestion patrimoniale et immobilière, ce professionnel gère un parc immobilier dans un objectif de rentabilité maximale du patrimoine : il loue et vend des biens immobiliers (immeubles d'habitation, de bureaux, de locaux, de magasins ou de terrain). Il prospecte de nouveaux clients (vendeurs ou acheteurs), analyse leurs demandes. Il les conseille et leur propose des solutions juridiques, fiscales et techniques. Il met en oeuvre les moyens techniques et administratifs de conservation ou d'amélioration du patrimoine (plan de patrimoine, prévision de travaux...).

En tant que spécialiste des produits de placements bancaires d'assurances, il analyse les besoins potentiels de la clientèle qui recherche un placements financier, immobilier, un conseil pour la transmission de patrimoine...Il propose des produits selon les critères de rentabilité voulue, des contraintes fiscales, des projets du client.

Il assure le lancement de nouveaux produits et la diffusion dans les réseaux de vente. Il définit les règles et les indicateurs de suivi des nouveaux produits (épargne, contrats d'assurance) et des sinistres.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants : Assistant - conseil en gestion patrimoniale et immobilière

Spécialiste des produits de placements bancaires d'assurances

Collaborateurs auprès de sociétés d'investissement mobilier et immobilier et auprès des professionnels indépendants

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1504 : Transaction immobilière

C1503 : Management de projet immobilier

C1501 : Gérance immobilière

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes : Environnement juridique, économique et financier du patrimoine : droit de l'immobilier et des assurances ; financement des ménages et des entreprises ; diagnostic financier d'entreprise ; patrimoine du chef d'entreprise et transmission de l'entreprise ; communication et marketing des services ; anglais juridique et financier ; techniques quantitatives appliquées à la gestion : statistiques et informatique

Optimisation du patrimoine : stratégie juridique et fiscale et gestion du patrimoine ; constitution et transmission du patrimoine ; bilan successoral ; stratégie fiscale appliquée au patrimoine ; Stratégie financière et gestion du patrimoine : gestion financière et diversification du patrimoine ; gestion des actions ; obligations, obligations et O.P.C.V.M. ; gestion des actifs immobiliers et fonciers

Pratiques professionnelles de la gestion du patrimoine : bases de données et logiciels spécialisés en gestion du patrimoine ; Pratique des trois marchés spécialisés : marchés immobiliers ; marchés financiers ; marchés de produits bancaires et d'assurances

Conseils et ventes

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Idem

Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation	X		Idem
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.upmf-grenoble.fr/>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :